

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 07-2012

**concernant la gestion et les comptes
2011 de la Communauté
intercommunale d'équipements du
Haut-Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale de gestion :

le 2 mai 2012 à 18h00 à la Maison de Commune,
salle du Conseil communal à Chardonne

St-Légier-La Chiésaz, le 7 mai 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2011 à CHF 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2011 par les conseils communaux dans le courant de novembre / décembre 2010. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2011 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2011
- ⇒ Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

A. Bovay

J. Steiner

Annexes : Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2011
Comptes 2011

Municipal délégué : M. Alain Bovay, Syndic